

Loi sur les secrets officiels

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à l'unanimité. L'article n° 12 figure au nom du député de Prince-Albert (M. Hovdebo). L'article est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté au consentement unanime. L'article n° 14 figure au nom du député de Lévis (M. Guay). L'article est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à l'unanimité.

* * *

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS**ON PROPOSE LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT**

M. Albert Cooper (Peace River) propose:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit habilité à étudier la loi sur les secrets officiels et à recommander les changements qu'il juge nécessaires en vue de limiter l'application de la loi aux seuls cas d'espionnage pour compte de l'ennemi ou d'atteinte à la sécurité nationale.

—Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Certains ont sans doute compris que l'objectif de la présente motion est de reprendre l'étude d'une motion semblable présentée à la Chambre par mon prédécesseur, l'honorable Gerald W. Baldwin, l'un de nos grands champions des droits de la personne. Aujourd'hui, aux dernières nouvelles, M. Baldwin jouit d'une retraite heureuse. Je suis certain qu'il a les yeux fixés sur nous aujourd'hui, souhaitant avec ardeur que la motion qu'il avait patronnée ne soit pas rejetée dans l'oubli.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, que ma motion, au contraire de celle de mon prédécesseur, ne vise pas à empêcher le gouvernement de se prévaloir du privilège de la couronne devant le comité. Ainsi, je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement n'appuyerait pas cette motion. Elle demande simplement que le comité étudie très attentivement la loi sur les secrets officiels. Il n'y a aucun mal à cela, bien au contraire.

Tous les députés à la Chambre souscriront à cette motion, j'en suis sûr, comme ils l'ont fait pour celle de M. Baldwin. Je n'étais malheureusement pas à la Chambre la dernière fois, mais moi-même et d'autres députés nouvellement élus avons aujourd'hui l'occasion de nous manifester en faveur de cet examen public de la loi sur les secrets officiels, examen qui s'impose à tout prix.

Je souhaite sincèrement que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) accorde encore une fois son appui à cette cause pour laquelle M. Baldwin a lutté longuement. Il serait en effet opportun que la Chambre adopte cette motion aujourd'hui, car il y a exactement un an que M. Baldwin proposait la sienne en vertu de l'article 43 du Règlement. Ce serait à mon avis un geste de grand respect et d'admiration en reconnaissance des nombreuses années de service qu'a rendues M. Baldwin à la Chambre des communes. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'invite les députés à adopter cette motion à l'unanimité. De cette façon, nous accomplirons de grands progrès pour ce qui est de débarrasser le pays d'un fardeau qui pèse sur lui depuis 69 ans.

Je viens d'apprendre que le ministère de la Justice est en train de réexaminer cette loi désuète. Nous nous en réjouissons

tous, mais cela ne devrait nullement empêcher la Chambre d'adopter ma motion. Il nous faut agir maintenant puisque le ministère de la Justice étudie la question, je compte que ses fonctionnaires collaboreront pleinement avec le comité.

J'espère que le premier ministre entendra raison encore une fois, comme il l'a fait il y a un an de cela, et que le gouvernement ne refusera pas aux Canadiens la possibilité de sortir au grand jour cette mesure législative des tiroirs secrets et mystérieux du ministère de la Justice.

Je devrais, maintenant, je le suppose, aborder les raisons précises pour lesquelles j'estime cette loi être un mal inhérent dans nos statuts, mais à mon avis, nous en connaissons déjà tous les effets néfastes pour les citoyens poursuivis en vertu de cette même loi.

Nous avons été ahuris de voir que l'un des quotidiens les plus respectés du pays, le *Sun* de Toronto, a été poursuivi en justice pour la simple raison qu'il s'était acquitté de ses responsabilités envers le public. Nous avons été stupéfiés quand de bons citoyens canadiens, comme Peter Treu, ont été privés de leurs droits et que des gens se sont fait dire qu'ils n'avaient même pas droit à un procès public. Aujourd'hui nous nous demandons pourquoi il a fallu une décennie, dix longues années de frustration pour les gens dont les droits ont été violés, avant que la vérité sur la crise d'octobre commence à suinter par les fissures du secret bureaucratique institué au nom de la sécurité nationale. On a arrêté quelque 650 personnes au cours de ce cauchemar de 1970—650 raisons pour lesquelles la loi sur les secrets officiels doit être remaniée.

Je dois dire que c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre. C'est vraiment un grand honneur pour moi et j'attends beaucoup des années à venir au cours desquelles j'espère faire honneur à cet endroit en respectant ses nombreuses et admirables traditions. J'aimerais beaucoup vous parler longuement de la circonscription de Peace River, et vous expliquer, monsieur l'Orateur, pourquoi la vallée de la grande rivière de la Paix est un endroit idéal où passer son enfance et finir ses vieux jours. Cependant, j'ai bien peur que ce ne soit pas le moment d'aborder le sujet. J'estime plus important de faire connaître à la Chambre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, l'anxiété et l'inquiétude profondes dont les gens de la circonscription de Peace River me font part actuellement. Les gens de Peace River, de Grande Prairie, de Valleyview, ceux de toutes les villes, de tous les villages et de tous les hameaux, les autochtones, ceux qui cultivent la terre pour que le reste du pays puisse mettre du pain sur la table, ceux qui travaillent pendant douze et seize heures, sept jours par semaine sur les derricks pour que le reste du pays puisse se chauffer l'hiver, préparer des aliments chauds et se déplacer en automobile; tous les gens de Peace River, toutes les classes de la société, s'inquiètent. Leur inquiétude augmente de jour en jour.

Le premier ministre sait-il pourquoi ils s'inquiètent? Le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) sait-il pourquoi? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sait-il pourquoi? Je ne pense pas qu'ils le sachent, ils ont le devoir de le savoir, mais ils ne le savent pas, et je prétends qu'ils ne le savent pas parce qu'ils ne veulent pas le savoir.